

*Initiatives ministérielles*

loi C-78. La règle de la pertinence nous laisse bien sûr beaucoup de latitude, mais je ne suis pas certain que le député respecte cette règle puisqu'il est question du projet de loi sur le processus fédéral d'évaluation environnementale.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je fais confiance à l'honorable ministre d'État (Habitation) pour qu'il aborde le thème du projet de loi.

[Traduction]

**M. Redway:** Monsieur le Président, je suis très heureux de constater que le député de Skeena m'écoute si attentivement. Je sais qu'il n'ignore pas que tout projet de construction d'un ensemble résidentiel nécessite une évaluation environnementale. Je sais qu'il le sait et je ne peux pas croire un seul instant qu'un homme comme le député, si soucieux de l'environnement et des évaluations environnementales et qui fait montre d'un tel intérêt pour le projet de loi à l'étude, ignore que tout ce dont je parle se rattache à l'environnement et aux évaluations environnementales.

Lorsque la SCHL ou n'importe quel propriétaire de terrains veut construire une maison ou des logements, l'un des grands facteurs dont il faut tenir compte, ce sont les conséquences du projet sur l'environnement, surtout si les terrains appartiennent au gouvernement fédéral ou si celui-ci entend contribuer de quelque façon que ce soit à la mise en valeur des terrains ou à la construction des logements. Il est évident que le député reconnaîtra que le projet de loi sur les évaluations environnementales en ce moment à l'étude s'applique aux situations dont je parle. Je suis étonné que l'on en doute même un seul instant.

Après 1950, la SCHL a mis en valeur la partie des terrains dont elle avait besoin le long de la promenade de l'Aviation. La SCHL s'occupe maintenant de mettre le reste des terrains en valeur pour la construction de logements dont le besoin est criant. Évidemment, ce projet aura des répercussions sur l'environnement et nous devons nous occuper de le protéger. C'est exactement ce que la SCHL a tenté de faire au sujet des terrains de la promenade de l'Aviation.

Ces terrains ne concernent pas uniquement la SCHL et le gouvernement fédéral. Il y a d'autres organismes gouvernementaux intéressés par ce dossier, notamment la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, la ville d'Ottawa, la ville de Gloucester et la Commission de la Capitale nationale. Donc, de nombreux organismes gouvernementaux doivent décider ce qui peut être fait avec les terrains, s'ils peuvent servir à la construction de logements et si, oui ou non, il faut faire des évaluations environnementales et de quel genre.

Comme tout bon organisme fédéral, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a procédé effectivement à une évaluation environnementale. Pour ce faire, elle a demandé à des experts-conseils d'évaluer le terrain et d'établir un plan de lotissement provisoire qui devrait être approuvé conjointement par les villes d'Ottawa et de Gloucester, parce que le terrain chevauche ces deux municipalités, par la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton puisqu'il est situé dans cette région évidemment, et par la Commission de la Capitale nationale parce qu'il se trouve également dans les limites de la région de la capitale nationale.

C'est dire que beaucoup d'organismes participeront à l'évaluation environnementale de ce terrain s'il est utilisé pour la construction de logements.

La SCHL a retenu les services de Winters and Associates pour en faire l'évaluation environnementale et pour établir jusqu'à quel point la terre et le milieu écologique peuvent soutenir un projet de développement résidentiel.

Il est très intéressant de constater maintenant que les habitants du voisinage et divers organismes écologiques suivent la situation de près pour s'assurer que cette évaluation environnementale est bel et bien effectuée et qu'elle respecte tous les règlements et tous les critères présentement en vigueur.

D'ailleurs, l'Ottawa Field Naturalists Club est l'un des organismes qui surveillent la situation de très près. À titre de membre du Field Naturalists Club du Grand Toronto, je comprends fort bien que cet organisme soit aussi vigilant. Au demeurant, il m'a fait part de ses préoccupations quant aux qualités uniques de ce terrain